

paix dans leurs familles et la consolation dans leurs misères. C'est proprement dans ce Cœur adorable qu'ils trouveront un lieu de refuge pendant la vie, et principalement à l'heure de la mort. Cet adorable Cœur s'est engagé, par le moyen de cette dévotion, à réunir les familles divisées et à mettre la paix entre elles, à protéger celles qui seraient en quelque nécessité, et à détourner les coups de la juste colère de Dieu, en les remettant en sa grâce, lorsque par le péché elles en seront déchues."

Puisse cette consécration des familles s'étendre à tous les foyers chrétiens et devenir populaire. La famille du pauvre et la famille du riche y trouveront appui, consolations et faveurs des divins Cœurs de Jésus et de Marie. Mais les mères surtout ne sauraient redire trop souvent, au nom de leur famille, une consécration qui sauvegarde si puissamment les intérêts de leurs enfants bien-aimés.

Vu et approuvé,

E. A. CARD TASCHEREAU,

ARCH. de Québec.

Nous croyons que le concours de la Semaine Religieuse de Québec sera très utile pour étendre et populariser cette sainte croisade. C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu l'insertion de l'article ci-dessus qui contient l'Acte de consécration, ses motifs et son organisation.

Si l'on a besoin de listes pour les familles à inscrire, ou n'a qu'à nous en faire la demande; elles seront envoyées gratuitement. Quant aux formules de consécration des familles, on peut aussi nous les demander aux prix suivants, franco: 50 exemplaires, 10 cents; 100 exemplaires, 15 cents; 1000 exemplaires, \$1.25.

Archevêché de Québec, 8 mai 1889.

C. O. GAGNON, Ptre,  
Directeur diocésain de l'Apostolat  
de la Prière.

—o—

#### Les revenus du clergé catholique

—

Certain journal protestant d'Ontario a récemment enfourché un nouveau cheval de bataille. Les lecteurs, paraît-il, tiennent avant tout à la variété. Il s'apitoie maintenant, c'a foud du cœur—ça va sans dire,—sur le sort des pauvres catholiques

de la Province de Québec, pressurés par un clergé qui ne recherche que les richesses.

Il ne nous est pas désagréable de voir cette question amenée sur le tapis, car l'exposition franche des faits ne peut tourner qu'à l'avantage et à l'honneur du clergé.

Nous allons donc donner quelques statistiques, pour les diocèses de Québec et de Montréal, qui prouveront que ce nouveau cheval de bataille n'est pas plus redoutable que ses aînés.

Les revenus du clergé du diocèse de Québec, par dîme, supplément et casuel, sont en moyenne de \$130,000 par année. Les catholiques sont au nombre de 320,000, et ne paient, par conséquent, que 40 cents par tête pour être royalement desservis.

Le revenu de \$130,000 que nous venons de mentionner, doit fournir la subsistance à 200 prêtres.

La moyenne de l'indemnité annuelle n'est donc pour chaque prêtre que de \$650,00.

La masse des employés civils, des employés de banque, et au moins la moitié des commis sont mieux rémunérés.—

Il en est de même dans le diocèse de Montréal. Les catholiques de ce diocèse paient 41 cents par tête pour la subsistance de leurs prêtres. Ils sont donc en réalité desservis presque gratuitement.

Si on répartit les \$183,440,42 perçues dans le même diocèse, par dîme, supplément et casuel, sur les 300 prêtres qu'on y compte, chaque prêtre se trouve à toucher annuellement environ \$600,00.

Avec ces appointements, un peu moins que princiers, nos curés doivent tenir leur maison sur un pied convenable, paient toujours plus cher que le commun des mortels ce qu'on leur vend, bâtissent des collèges, des couvents, fondent des pensions dans les maisons d'éducation, des lits dans les hôpitaux, et secourent largement les pauvres. Le secret de ce qui semble un mystère au premier abord, c'est que le clergé vit avec frugalité et simplicité, et que ceux